

S. ROGERS et FILS
Entrepreneurs de Pompes Funébres
 ET EMBAUMEURS,
 15, rue St. NICHOLAS,
 OTTAWA.
 RESIDENCE AU-DESSUS DU MAGASIN.
 Connections par Téléphone.
 Tous ordres remplis avec promptitude et à de bonnes conditions.

LES POELES DE SMART
 Sont les Meilleurs
 Toutes descriptions de Poêles et Fournaises, constamment
 en vente aux Entrepôts de Variété et aux Salles de
 Fourniture de Maison.
 532 et 534 RUE SUSSEX, OTTAWA

JOSEPH BOYDEN
 EXAMENS DU SERVICE CIVIL
 Les examens d'admission au service civil du Canada commenceront à Halifax, N. B. Saint Jean, N. B., Charlottetown, I. P. E., Québec, Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, et Victoria, C. B., mardi le 10e jour de mai prochain, à 9 heures a. m.
 Des demandes de formulaires d'admission seront reçues par le sousigné jusqu'au 15 avril, et pas plus tard. Ces formulaires devront être renvoyés dûment remplis pas plus tard que le 25 du même mois, après laquelle date les listes seront nécessairement closes.
 Par ordre du bureau,
 P. LESUEUR,
 Commissaire et secrétaire, S. C.
 Ottawa, 15 mars 1887.

CONFISERIES I
PÂTISSERIES.
 Nouveau Poste Canadien-Français
A. TRUDEL et Frère,
 PROPRIETAIRES.
540, RUE SUSSEX,
 (Ancien poste de M. Broderick.)
 MM. Trudel desirant informer le public d'Ottawa et des environs qu'ils tiendront constamment à leur nouveau poste toutes les confiseries désirables qu'ils manufactureront eux-mêmes, tels que pain-de-savoie, pour dîner de noces et pour fêtes, bonbons de toute sorte, gâteaux, biscuits, dragées et tout ce qui se trouve généralement dans un établissement de première classe.
 Les sousignés, par leur longue expérience dans cette ligne de commerce sont en mesure de donner satisfaction à tous et comptent sur l'encouragement libéral des Canadiens-français de la capitale et du public en général.
 On fera bien de venir la faire une visite.
A. TRUDEL et Frère.
 Confiseurs.
 Ottawa, 1er Dec., 1886.

AVIS
 EST par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session au sujet de la Compagnie de chemin de fer de Colonisation d'Ottawa, pour un acte amendé l'acte d'incorporation de la dite Compagnie et lui accordant le privilège de s'emparer avec d'autres compagnies de chemins de fer en prolongeant le temps pour le complément de ce chemin, et étendant ses pouvoirs de constructions d'autres branches de chemins de fer, et d'ameurer le dit acte d'incorporation pour tous autres objets.
 H. B. MACKINTOSH,
 Secrétaire de la dite Compagnie
 Daté à Ottawa, ce
 5 Janvier, 1887.

LICENCES DE MAGASINS
ET AUBERGES.
 TOUTES personnes ayant l'intention d'obtenir licence soit pour hôtel ou magasin de liqueurs pour l'année prochaine, soit par la présente notice que les applications pour telles licences doivent être déposées au bureau de l'inspecteur, le ou avant le 1er avril prochain.
 Aucune application n'est prise en considération après cette date.
 On peut se procurer des formulaires d'applications en s'adressant au bureau de l'inspecteur, à l'hôtel de Ville.
 Heures de bureau: De 9 à 12 a. m., et de 2 à 4 p. m., tous les jours de travail.
JOHN HEWLEY,
 Inspecteur des Licences
 Ottawa, 16 mars 1887.

A LOUER
 Quatre magasins avec logements, maison de trois étages. S'adresser à
W. T. BUNNELL,
 4 mars 1887—lm

RESTAURANT FRANÇAIS
C. L. BELIER,
 PROP.
 Pâtés aux huîtres de choix extra et Dîners au Poisson.
DURANT LE CAREME.
 Toutes les primeurs de la saison.
68, RUE METCALFE, OTTAWA.
 P. S.—M. Belier fournira aux familles privées des SOUPES soit à la chopine, la pinte ou au gallon.

IL TIENT LA TÊTE
 Le fameux Brûleur "Argand"
 Pouvoir d'éclairage sans précédent. Lumière égale à aucune lampe électrique. Fini en cuivre poli ou or bronzé. Prend cheminée ordinaire. Absolument sûr, s'a dapté à toutes les lampes. Très avantageux surtout pour les magasins, les églises et les grandes salles. Fait très économiquement et de façon à ce que la mèche puisse être remontée, coupée et éteinte avec grande facilité. En conséquence de la combustion parfaite qu'il produit, toute odeur d'huile, si commune avec les autres brûleurs, est évitée.
 Sa vaste appareil de distribution de l'air empêche la lampe d'être surchauffée, et toute huile épaisse ou légère peut-être indifféremment employée.
 Seul agent pour Ottawa et le district.
EDWIN PLANT
 Marchand de Vaisselle, Lampes, etc.,
114 rue Rideau
 Ottawa, 4 nov. 1885—

AVIS AU PUBLIC
 Si vous voulez acheter ou faire vendre un lot de terrain, une maison ou autres dépendances, adressez-vous à
A. B. MacDonald
 Encanteur et agent pour propriétés foncières, No. 111 rue Rideau. (Bloc Birkett)
 N. B.—Ventes tous les matins, après-midi et soirs.
 On pourra obtenir des formulaires imprimés de soumission contenant tous les renseignements quant aux titres et les quantités requises, en s'adressant au sousigné.
 Aucune soumission n'est reçue à moins d'être faite sur les formulaires imprimés.
 On pourra voir des échantillons de tous les articles au bureau du sousigné.
 Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de dépôt par une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service en repris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.
 Il ne sera rien payé aux journaux qui publient cette annonce sans y avoir été d'abo d'auto iés.
FRED WHITE,
 Contrôleur,
 P. C. N. O.
 Ottawa, 25 mars 1887.

L'HOMME LE PLUS FORT
 Il existe un homme au Nevada du nom d'Ang-lia Cordelia, qui se dit l'homme le plus fort du monde. C'est un Italien de 28 ans, de cinq pieds dix pouces de hauteur, et pèse 198 livres. Sa charpente osseuse diffère de celle des autres hommes. Son épine dorsale est beaucoup plus large que d'ordinaire et ses os et jointures sont plus gros que chez les autres hommes. Il a levé un homme de deux cents livres avec le doigt du milieu de la main droite. L'homme se tint debout sur le plancher sur un pied, les bras étendus et les mains tenues par deux personnes pour lui conserver son équilibre. Cordelia se pencha et mit le doigt du milieu de sa main droite sous le pied de l'homme, et presque sans effort apparent le leva à une hauteur de quatre pieds et le déposa sur une table.
 Un jour deux hommes vigoureux saisirent Cordelia pour le battre, mais il les prit un chaque main et les heurta l'un contre l'autre si fort qu'il les tua tous les deux.

TELEGRAPHIE DANS LA CAPITALE

40 personnes tuées ou blessées
 Londres, 4.—Le toit de l'église de Linguayossa, Sicile, s'est écroulé subitement hier pendant le service religieux, ensevelissant sous ses débris des centaines de personnes, dont 40 ont été tuées ou blessées.

Accident
 Rivière du Loup, Qué., 3.—Un pénible accident est arrivé hier sur le chemin de fer Temiscouata actuellement en construction. Un nommé Caron travaillant sur la section 7 s'est fait broyer les deux mains et a eu la figure mutilée par une explosion de dynamite. L'amputation des deux bras a été faite; les médecins espèrent lui conserver un œil. L'accident est le résultat d'une imprudence inexplicable de la part de la victime.

Chemin de fer
 Malgré la rigueur exceptionnelle de cet hiver les travaux sur ce chemin ont été continués sans interruption et sont poussés avec vigueur; les premiers quinze milles seront livrés le 15 juin. Les autres quarante-cinq milles le 15 août; le reste en septembre. Tout le chemin sera prêt pour le trafic en novembre; les contracteurs sont tous de gens d'une expérience consommée des plus actifs et sont pourvus d'outillages considérables.

Chemin de fer élevé à Montréal
 Montréal, 4.—A une prochaine réunion du comité des Parcs et des chemins, les promoteurs de la compagnie de chemin de fer de l'île de Montréal et des Parcs demanderont la permission de commencer leurs travaux immédiatement.

Un refuge
 Plusieurs de nos concitoyens protestants s'occupent présentement à fonder une maison de refuge pour les vieillards et les infirmes protestants. L'on n'a pas encore décidé en quelle partie de la ville cet asile serait construit ni de quelle façon il serait administré.

Pourquoi?...
 Pourquoi ne pas faire enlever la neige et la glace qui recouvre le trottoir en face de l'église anglicane, rue Sussex, de même que vis à vis le lot vacant du coin de la rue Sussex et Rideau et sur la rue Rideau, longeant le parc Major? Ces endroits sont des plus dangereux et ce serait le temps plus que jamais de les faire nettoyer. On a sévi avec vigueur dans les petites rues de la ville contre des particuliers dont le seul tort était d'avoir retardé à faire disparaître la glace des trottoirs. Pourquoi deux poids et deux mesures?

Ordre en Conseil
 Un ordre en Conseil vient d'être adopté décidant qu'une partie des \$2,000 accordés pour la prévention de l'indignation à Montréal soit employé à ouvrir le chenal aux Trois-Rivières en faisant sauter la glace.

Pour le temps du Carême
 Livres de prières, livres de méditation, chapeliers, croix, bénitiers, statues, images, médailles et une variété d'autres objets de piété se sont vendus chez P. C. Guillaume, libraire, coin des rues Sussex et York, Ottawa.

Personnel
 M. G. Dabail, consul général de France à Québec et M. René E. Bossière, du Havre, sont actuellement au Russell.

Barges
 M. G. Harris est à faire construire deux nouvelles barges dans le bassin du canal. Près de quarante hommes sont activement employés à ce travail.

Cour de Police
 5 avril.—Joseph Morin, pour avoir conduit une voiture sans le numéro légal, \$2 d'amende et \$2 de frais; Thomas O Doherty, vol d'un paletot à un nommé Martin, condamné à 6 mois de prison centrale; John Monier, pour avoir occupé une maison de désordre, sentence remise à demain.

A travers Ottawa
 —On a employé 2,000 pieds de frêne et 25,000 pieds de pin pour faire les réparations aux écluses du canal Rideau entre Ottawa et Kingston.

—M. George Harris a l'intention de faire la traite entre Ottawa et Kingston cette saison avec le "Gatineau" qui n'allait qu'à Montréal l'été dernier.

—Bon nombre des applicants pour remplir la position de constable de la cité sont très loin en-dehors de la ville. On dit que plusieurs constables de Montréal même auraient l'intention de venir ici, le salaire à Montréal n'étant que de 90 centes.

—Nos marchés sont très peu fréquentés ces jours-ci.

—L'activité commence à régner dans les halles à l'occasion des marchés de Pâques qui promettent d'être superbes.

—La société St Jean-Baptiste d'Ottawa est à faire préparer une magnifique adresse enluminée qui sera envoyée à Sa Majesté la Reine Victoria à l'occasion de son Jubilé.

—Par suite de la fonte rapide des neiges, le nettoyage de nos principales rues serait très à propos ces jours-ci, les piétons y gagneraient beaucoup et verraient la chose avec plaisir.

—Quelques autres cheminées de la halle du marché By sont une menace continuelle pour les passants. Une inspection serait à désirer.

La neige
 Les récentes pluies et le doux temps a endommagé la glace sur la rivière Ottawa, entre Ottawa et Hull, et l'on peut s'attendre à ce qu'elle devienne dangereuse d'ici à peu de temps.

Conseil de ville
 La séance du conseil de ville hier matin a été présidée par M. le maire E. B. Eddy. Etaient présents les échevins Scott, Reinhardt, St. Marie, Morin, Rochon, Graham, Richer et Leduc.

Il est proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Leduc, que les 61ème et 62ème rapports du comité des Finances soient adoptés et que l'item de \$73.50 du constable de police Dumais soit ajouté au dit rapport.—Adopté.

La communication de MM. Ahern et Soper, demandant la permission de poser des poteaux pour l'éclairage à la lumière électrique de la ville de Hull est acceptée d'après les restrictions et le mode suivi à Ottawa, et sujet aux instructions du comité d'améliorations des rues, quant aux lieux où les poteaux devraient être placés.

Un tuyau principal de 5 pouces, sera placé immédiatement sur la rue Langevin. Proposé par l'échevin Morin appuyé par l'échevin Leduc, que la requête de M. Joseph Daoust, gardée sur file depuis l'assemblée de février dernier, demandant une réduction de taxe sur son étal privé soit rejetée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à collecter la dite taxe immédiatement. Adopté. Le secrétaire est requis de correspondre avec l'Association des Assurances, afin qu'ils fixent une prime uniforme pour Hull particulièrement pour cette partie de la ville maintenant protégée par l'aqueduc.

Le maire et le surintendant du feu ont été autorisés d'acheter une demi douzaine de costumes pour les hommes de la brigade du feu "Jacques Cartier."

Il fut résolu que tous les propriétaires d'auberges, épiciers ou autres personnes ayant l'intention de demander des certificats, doivent le faire avant le 20 avril.

La résolution suivante fut adoptée sur motion de l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Graham :

Que, attendu que le gouvernement de la province de Québec est disposé, tel qu'il appert par le discours du trône, à diviser certains comtés de la province de Québec et à créer de nouveaux districts électoraux; attendu que le comté d'Ottawa est un de ceux qui doit être divisé vu son étendue et sa population; attendu que la cité de Hull qui fait partie du comté d'Ottawa, et dont la population est à présent d'au delà de 11,000 âmes, a des intérêts distincts de ceux du comté; attendu que la ville de Hull, par sa population et l'étendue de son territoire, a droit à être représentée par un député et former un district électoral séparé. Résolu que le gouvernement de la province de Québec soit prié de séparer la ville de Hull du comté d'Ottawa et ainsi former deux districts séparés. Le conseil s'ajourne au 14 courant.

La flotte de pêche des îles de la Madeleine a capturé 1500 loup-marins, cet hiver; celle de Meat Cove en a capturé 300. Le département de la marine a reçu avis que les îles de la Madeleine sont entourées de glace, sur laquelle l'on voit un nombre infini de loup-marins. On en a pris deux mille samedi dernier.

Les journaux de la Nouvelle-Ecosse ont déjà commencé à raconter les promesses des pêcheurs de saumon dans les rivières néo-écossaises, et les prix fabuleux qu'obtient la chair de ce délicieux poisson. Dans le lac de Tuskett il en a été pris une trentaine qui se sont vendus une piastre la livre. Et on mande de Milton qu'un sauvage nommé Little Elick a pêché le premier saumon le 9 mars pour lequel il a obtenu \$11.25. Un autre sauvage occupé à pêcher aperçut tout près de son canot une marte s'élevant au dessus des eaux, tenant une anguille dans sa gueule. Il réussit à accrocher la marte avec

La neige
 Les récentes pluies et le doux temps a endommagé la glace sur la rivière Ottawa, entre Ottawa et Hull, et l'on peut s'attendre à ce qu'elle devienne dangereuse d'ici à peu de temps.

Conseil de ville
 La séance du conseil de ville hier matin a été présidée par M. le maire E. B. Eddy. Etaient présents les échevins Scott, Reinhardt, St. Marie, Morin, Rochon, Graham, Richer et Leduc.

Il est proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Leduc, que les 61ème et 62ème rapports du comité des Finances soient adoptés et que l'item de \$73.50 du constable de police Dumais soit ajouté au dit rapport.—Adopté.

La communication de MM. Ahern et Soper, demandant la permission de poser des poteaux pour l'éclairage à la lumière électrique de la ville de Hull est acceptée d'après les restrictions et le mode suivi à Ottawa, et sujet aux instructions du comité d'améliorations des rues, quant aux lieux où les poteaux devraient être placés.

Un tuyau principal de 5 pouces, sera placé immédiatement sur la rue Langevin. Proposé par l'échevin Morin appuyé par l'échevin Leduc, que la requête de M. Joseph Daoust, gardée sur file depuis l'assemblée de février dernier, demandant une réduction de taxe sur son étal privé soit rejetée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à collecter la dite taxe immédiatement. Adopté. Le secrétaire est requis de correspondre avec l'Association des Assurances, afin qu'ils fixent une prime uniforme pour Hull particulièrement pour cette partie de la ville maintenant protégée par l'aqueduc.

Le maire et le surintendant du feu ont été autorisés d'acheter une demi douzaine de costumes pour les hommes de la brigade du feu "Jacques Cartier."

Il fut résolu que tous les propriétaires d'auberges, épiciers ou autres personnes ayant l'intention de demander des certificats, doivent le faire avant le 20 avril.

La résolution suivante fut adoptée sur motion de l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Graham :

Que, attendu que le gouvernement de la province de Québec est disposé, tel qu'il appert par le discours du trône, à diviser certains comtés de la province de Québec et à créer de nouveaux districts électoraux; attendu que le comté d'Ottawa est un de ceux qui doit être divisé vu son étendue et sa population; attendu que la cité de Hull qui fait partie du comté d'Ottawa, et dont la population est à présent d'au delà de 11,000 âmes, a des intérêts distincts de ceux du comté; attendu que la ville de Hull, par sa population et l'étendue de son territoire, a droit à être représentée par un député et former un district électoral séparé. Résolu que le gouvernement de la province de Québec soit prié de séparer la ville de Hull du comté d'Ottawa et ainsi former deux districts séparés. Le conseil s'ajourne au 14 courant.

La neige
 Les récentes pluies et le doux temps a endommagé la glace sur la rivière Ottawa, entre Ottawa et Hull, et l'on peut s'attendre à ce qu'elle devienne dangereuse d'ici à peu de temps.

Conseil de ville
 La séance du conseil de ville hier matin a été présidée par M. le maire E. B. Eddy. Etaient présents les échevins Scott, Reinhardt, St. Marie, Morin, Rochon, Graham, Richer et Leduc.

Il est proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Leduc, que les 61ème et 62ème rapports du comité des Finances soient adoptés et que l'item de \$73.50 du constable de police Dumais soit ajouté au dit rapport.—Adopté.

La communication de MM. Ahern et Soper, demandant la permission de poser des poteaux pour l'éclairage à la lumière électrique de la ville de Hull est acceptée d'après les restrictions et le mode suivi à Ottawa, et sujet aux instructions du comité d'améliorations des rues, quant aux lieux où les poteaux devraient être placés.

Un tuyau principal de 5 pouces, sera placé immédiatement sur la rue Langevin. Proposé par l'échevin Morin appuyé par l'échevin Leduc, que la requête de M. Joseph Daoust, gardée sur file depuis l'assemblée de février dernier, demandant une réduction de taxe sur son étal privé soit rejetée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à collecter la dite taxe immédiatement. Adopté. Le secrétaire est requis de correspondre avec l'Association des Assurances, afin qu'ils fixent une prime uniforme pour Hull particulièrement pour cette partie de la ville maintenant protégée par l'aqueduc.

Le maire et le surintendant du feu ont été autorisés d'acheter une demi douzaine de costumes pour les hommes de la brigade du feu "Jacques Cartier."

Il fut résolu que tous les propriétaires d'auberges, épiciers ou autres personnes ayant l'intention de demander des certificats, doivent le faire avant le 20 avril.

La résolution suivante fut adoptée sur motion de l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Graham :

Que, attendu que le gouvernement de la province de Québec est disposé, tel qu'il appert par le discours du trône, à diviser certains comtés de la province de Québec et à créer de nouveaux districts électoraux; attendu que le comté d'Ottawa est un de ceux qui doit être divisé vu son étendue et sa population; attendu que la cité de Hull qui fait partie du comté d'Ottawa, et dont la population est à présent d'au delà de 11,000 âmes, a des intérêts distincts de ceux du comté; attendu que la ville de Hull, par sa population et l'étendue de son territoire, a droit à être représentée par un député et former un district électoral séparé. Résolu que le gouvernement de la province de Québec soit prié de séparer la ville de Hull du comté d'Ottawa et ainsi former deux districts séparés. Le conseil s'ajourne au 14 courant.

La neige
 Les récentes pluies et le doux temps a endommagé la glace sur la rivière Ottawa, entre Ottawa et Hull, et l'on peut s'attendre à ce qu'elle devienne dangereuse d'ici à peu de temps.

Conseil de ville
 La séance du conseil de ville hier matin a été présidée par M. le maire E. B. Eddy. Etaient présents les échevins Scott, Reinhardt, St. Marie, Morin, Rochon, Graham, Richer et Leduc.

Il est proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Leduc, que les 61ème et 62ème rapports du comité des Finances soient adoptés et que l'item de \$73.50 du constable de police Dumais soit ajouté au dit rapport.—Adopté.

La communication de MM. Ahern et Soper, demandant la permission de poser des poteaux pour l'éclairage à la lumière électrique de la ville de Hull est acceptée d'après les restrictions et le mode suivi à Ottawa, et sujet aux instructions du comité d'améliorations des rues, quant aux lieux où les poteaux devraient être placés.

Un tuyau principal de 5 pouces, sera placé immédiatement sur la rue Langevin. Proposé par l'échevin Morin appuyé par l'échevin Leduc, que la requête de M. Joseph Daoust, gardée sur file depuis l'assemblée de février dernier, demandant une réduction de taxe sur son étal privé soit rejetée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à collecter la dite taxe immédiatement. Adopté. Le secrétaire est requis de correspondre avec l'Association des Assurances, afin qu'ils fixent une prime uniforme pour Hull particulièrement pour cette partie de la ville maintenant protégée par l'aqueduc.

Le maire et le surintendant du feu ont été autorisés d'acheter une demi douzaine de costumes pour les hommes de la brigade du feu "Jacques Cartier."

Il fut résolu que tous les propriétaires d'auberges, épiciers ou autres personnes ayant l'intention de demander des certificats, doivent le faire avant le 20 avril.

La résolution suivante fut adoptée sur motion de l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Graham :

Que, attendu que le gouvernement de la province de Québec est disposé, tel qu'il appert par le discours du trône, à diviser certains comtés de la province de Québec et à créer de nouveaux districts électoraux; attendu que le comté d'Ottawa est un de ceux qui doit être divisé vu son étendue et sa population; attendu que la cité de Hull qui fait partie du comté d'Ottawa, et dont la population est à présent d'au delà de 11,000 âmes, a des intérêts distincts de ceux du comté; attendu que la ville de Hull, par sa population et l'étendue de son territoire, a droit à être représentée par un député et former un district électoral séparé. Résolu que le gouvernement de la province de Québec soit prié de séparer la ville de Hull du comté d'Ottawa et ainsi former deux districts séparés. Le conseil s'ajourne au 14 courant.

La neige
 Les récentes pluies et le doux temps a endommagé la glace sur la rivière Ottawa, entre Ottawa et Hull, et l'on peut s'attendre à ce qu'elle devienne dangereuse d'ici à peu de temps.

Conseil de ville
 La séance du conseil de ville hier matin a été présidée par M. le maire E. B. Eddy. Etaient présents les échevins Scott, Reinhardt, St. Marie, Morin, Rochon, Graham, Richer et Leduc.

Il est proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Leduc, que les 61ème et 62ème rapports du comité des Finances soient adoptés et que l'item de \$73.50 du constable de police Dumais soit ajouté au dit rapport.—Adopté.

La communication de MM. Ahern et Soper, demandant la permission de poser des poteaux pour l'éclairage à la lumière électrique de la ville de Hull est acceptée d'après les restrictions et le mode suivi à Ottawa, et sujet aux instructions du comité d'améliorations des rues, quant aux lieux où les poteaux devraient être placés.

Un tuyau principal de 5 pouces, sera placé immédiatement sur la rue Langevin. Proposé par l'échevin Morin appuyé par l'échevin Leduc, que la requête de M. Joseph Daoust, gardée sur file depuis l'assemblée de février dernier, demandant une réduction de taxe sur son étal privé soit rejetée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à collecter la dite taxe immédiatement. Adopté. Le secrétaire est requis de correspondre avec l'Association des Assurances, afin qu'ils fixent une prime uniforme pour Hull particulièrement pour cette partie de la ville maintenant protégée par l'aqueduc.

Le maire et le surintendant du feu ont été autorisés d'acheter une demi douzaine de costumes pour les hommes de la brigade du feu "Jacques Cartier."

Il fut résolu que tous les propriétaires d'auberges, épiciers ou autres personnes ayant l'intention de demander des certificats, doivent le faire avant le 20 avril.

La résolution suivante fut adoptée sur motion de l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Graham :

Que, attendu que le gouvernement de la province de Québec est disposé, tel qu'il appert par le discours du trône, à diviser certains comtés de la province de Québec et à créer de nouveaux districts électoraux; attendu que le comté d'Ottawa est un de ceux qui doit être divisé vu son étendue et sa population; attendu que la cité de Hull qui fait partie du comté d'Ottawa, et dont la population est à présent d'au delà de 11,000 âmes, a des intérêts distincts de ceux du comté; attendu que la ville de Hull, par sa population et l'étendue de son territoire, a droit à être représentée par un député et former un district électoral séparé. Résolu que le gouvernement de la province de Québec soit prié de séparer la ville de Hull du comté d'Ottawa et ainsi former deux districts séparés. Le conseil s'ajourne au 14 courant.

La neige
 Les récentes pluies et le doux temps a endommagé la glace sur la rivière Ottawa, entre Ottawa et Hull, et l'on peut s'attendre à ce qu'elle devienne dangereuse d'ici à peu de temps.

Conseil de ville
 La séance du conseil de ville hier matin a été présidée par M. le maire E. B. Eddy. Etaient présents les échevins Scott, Reinhardt, St. Marie, Morin, Rochon, Graham, Richer et Leduc.

Il est proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Leduc, que les 61ème et 62ème rapports du comité des Finances soient adoptés et que l'item de \$73.50 du constable de police Dumais soit ajouté au dit rapport.—Adopté.

La communication de MM. Ahern et Soper, demandant la permission de poser des poteaux pour l'éclairage à la lumière électrique de la ville de Hull est acceptée d'après les restrictions et le mode suivi à Ottawa, et sujet aux instructions du comité d'améliorations des rues, quant aux lieux où les poteaux devraient être placés.

Un tuyau principal de 5 pouces, sera placé immédiatement sur la rue Langevin. Proposé par l'échevin Morin appuyé par l'échevin Leduc, que la requête de M. Joseph Daoust, gardée sur file depuis l'assemblée de février dernier, demandant une réduction de taxe sur son étal privé soit rejetée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à collecter la dite taxe immédiatement. Adopté. Le secrétaire est requis de correspondre avec l'Association des Assurances, afin qu'ils fixent une prime uniforme pour Hull particulièrement pour cette partie de la ville maintenant protégée par l'aqueduc.

Le maire et le surintendant du feu ont été autorisés d'acheter une demi douzaine de costumes pour les hommes de la brigade du feu "Jacques Cartier."

Il fut résolu que tous les propriétaires d'auberges, épiciers ou autres personnes ayant l'intention de demander des certificats, doivent le faire avant le 20 avril.

La résolution suivante fut adoptée sur motion de l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Graham :

Que, attendu que le gouvernement de la province de Québec est disposé, tel qu'il appert par le discours du trône, à diviser certains comtés de la province de Québec et à créer de nouveaux districts électoraux; attendu que le comté d'Ottawa est un de ceux qui doit être divisé vu son étendue et sa population; attendu que la cité de Hull qui fait partie du comté d'Ottawa, et dont la population est à présent d'au delà de 11,000 âmes, a des intérêts distincts de ceux du comté; attendu que la ville de Hull, par sa population et l'étendue de son territoire, a droit à être représentée par un député et former un district électoral séparé. Résolu que le gouvernement de la province de Québec soit prié de séparer la ville de Hull du comté d'Ottawa et ainsi former deux districts séparés. Le conseil s'ajourne au 14 courant.

La neige
 Les récentes pluies et le doux temps a endommagé la glace sur la rivière Ottawa, entre Ottawa et Hull, et l'on peut s'attendre à ce qu'elle devienne dangereuse d'ici à peu de temps.

Conseil de ville
 La séance du conseil de ville hier matin a été présidée par M. le maire E. B. Eddy. Etaient présents les échevins Scott, Reinhardt, St. Marie, Morin, Rochon, Graham, Richer et Leduc.

Il est proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Leduc, que les 61ème et 62ème rapports du comité des Finances soient adoptés et que l'item de \$73.50 du constable de police Dumais soit ajouté au dit rapport.—Adopté.

La communication de MM. Ahern et Soper, demandant la permission de poser des poteaux pour l'éclairage à la lumière électrique de la ville de Hull est acceptée d'après les restrictions et le mode suivi à Ottawa, et sujet aux instructions du comité d'améliorations des rues, quant aux lieux où les poteaux devraient être placés.

Un tuyau principal de 5 pouces, sera placé immédiatement sur la rue Langevin. Proposé par l'échevin Morin appuyé par l'échevin Leduc, que la requête de M. Joseph Daoust, gardée sur file depuis l'assemblée de février dernier, demandant une réduction de taxe sur son étal privé soit rejetée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à collecter la dite taxe immédiatement. Adopté. Le secrétaire est requis de correspondre avec l'Association des Assurances, afin qu'ils fixent une prime uniforme pour Hull particulièrement pour cette partie de la ville maintenant protégée par l'aqueduc.

Le maire et le surintendant du feu ont été autorisés d'acheter une demi douzaine de costumes pour les hommes de la brigade du feu "Jacques Cartier."

Il fut résolu que tous les propriétaires d'auberges, épiciers ou autres personnes ayant l'intention de demander des certificats, doivent le faire avant le 20 avril.

La résolution suivante fut adoptée sur motion de l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Graham :

Que, attendu que le gouvernement de la province de Québec est disposé, tel qu'il appert par le discours du trône, à diviser certains comtés de la province de Québec et à créer de nouveaux districts électoraux; attendu que le comté d'Ottawa est un de ceux qui doit être divisé vu son étendue et sa population; attendu que la cité de Hull qui fait partie du comté d'Ottawa, et dont la population est à présent d'au delà de 11,000 âmes, a des intérêts distincts de ceux du comté; attendu que la ville de Hull, par sa population et l'étendue de son territoire, a droit à être représentée par un député et former un district électoral séparé. Résolu que le gouvernement de la province de Québec soit prié de séparer la ville de Hull du comté d'Ottawa et ainsi former deux districts séparés. Le conseil s'ajourne au 14 courant.

La neige
 Les récentes pluies et le doux temps a endommagé la glace sur la rivière Ottawa, entre Ottawa et Hull, et l'on peut s'attendre à ce qu'elle devienne dangereuse d'ici à peu de temps.

Conseil de ville
 La séance du conseil de ville hier matin a été présidée par M. le maire E. B. Eddy. Etaient présents les échevins Scott, Reinhardt, St. Marie, Morin, Rochon, Graham, Richer et Leduc.

Il est proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Leduc, que les 61ème et 62ème rapports du comité des Finances soient adoptés et que l'item de \$73.50 du constable de police Dumais soit ajouté au dit rapport.—Adopté.

La communication de MM. Ahern et Soper, demandant la permission de poser des poteaux pour l'éclairage à la lumière électrique de la ville de Hull est acceptée d'après les restrictions et le mode suivi à Ottawa, et sujet aux instructions du comité d'améliorations des rues, quant aux lieux où les poteaux devraient être placés.

Un tuyau principal de 5 pouces, sera placé immédiatement sur la rue Langevin. Proposé par l'échevin Morin appuyé par l'échevin Leduc, que la requête de M. Joseph Daoust, gardée sur file depuis l'assemblée de février dernier, demandant une réduction de taxe sur son étal privé soit rejetée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à collecter la dite taxe immédiatement. Adopté. Le secrétaire est requis de correspondre avec l'Association des Assurances, afin qu'ils fixent une prime uniforme pour Hull particulièrement pour cette partie de la ville maintenant protégée par l'aqueduc.

Le maire et le surintendant du feu ont été autorisés d'acheter une demi douzaine de costumes pour les hommes de la brigade du feu "Jacques Cartier."

Il fut résolu que tous les propriétaires d'auberges, épiciers ou autres personnes ayant l'intention de demander des certificats, doivent le faire avant le 20 avril.

La résolution suivante fut adoptée sur motion de l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Graham :

Que, attendu que le gouvernement de la province de Québec est disposé, tel qu'il appert par le discours du trône, à diviser certains comtés de la province de Québec et à créer de nouveaux districts électoraux; attendu que le comté d'Ottawa est un de ceux qui doit être divisé vu son étendue et sa population; attendu que la cité de Hull qui fait partie du comté d'Ottawa, et dont la population est à présent d'au delà de 11,000 âmes, a des intérêts distincts de ceux du comté; attendu que la ville de Hull, par sa population et l'étendue de son territoire, a droit à être représentée par un député et former un district électoral séparé. Résolu que le gouvernement de la province de Québec soit prié de séparer la ville de Hull du comté d'Ottawa et ainsi former deux districts séparés. Le conseil s'ajourne au 14 courant.

La neige
 Les récentes pluies et le doux temps a endommagé la glace sur la rivière Ottawa, entre Ottawa et Hull, et l'on peut s'attendre à ce qu'elle devienne dangereuse d'ici à peu de temps.

Conseil de ville
 La séance du conseil de ville hier matin a été présidée par M. le maire E. B. Eddy. Etaient présents les échevins Scott, Reinhardt, St. Marie, Morin, Rochon, Graham, Richer et Leduc.

Il est proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Leduc, que les 61ème et 62ème rapports du comité des Finances soient adoptés et que l'item de \$73.50 du constable de police Dumais soit ajouté au dit rapport.—Adopté.

La communication de MM. Ahern et Soper, demandant la permission de poser des poteaux pour l'éclairage à la lumière électrique de la ville de Hull est acceptée d'après les restrictions et le mode suivi à Ottawa, et sujet aux instructions du comité d'améliorations des rues, quant aux lieux où les poteaux devraient être placés.

Un tuyau principal de 5 pouces, sera placé immédiatement sur la rue Langevin. Proposé par l'échevin Morin appuyé par l'échevin Leduc, que la requête de M. Joseph Daoust, gardée sur file depuis l'assemblée de février dernier, demandant une réduction de taxe sur son étal privé soit rejetée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à collecter la dite taxe immédiatement. Adopté. Le secrétaire est requis de correspondre avec l'Association des Assurances, afin qu'ils fixent une prime uniforme pour Hull particulièrement pour cette partie de la ville maintenant protégée par l'aqueduc.

Le maire et le surintendant du feu ont été autorisés d'acheter une demi douzaine de costumes pour les hommes de la brigade du feu "Jacques Cartier."

Il fut résolu que tous les propriétaires d'auberges, épiciers ou autres personnes ayant l'intention de demander des certificats, doivent le faire avant le 20 avril.

La résolution suivante fut adoptée sur motion de l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Graham :

Que, attendu que le gouvernement de la province de Québec est disposé, tel qu'il appert par le discours du trône, à diviser certains comtés de la province de Québec et à créer de nouveaux districts électoraux; attendu que le comté d'Ottawa est un de ceux qui doit être divisé vu son étendue et sa population; attendu que la cité de Hull qui fait partie du comté d'Ottawa, et dont la population est à présent d'au delà de 11,000 âmes, a des intérêts distincts de ceux du comté; attendu que la ville de Hull, par sa population et l'étendue de son territoire, a droit à être représentée par un député et former un district électoral séparé. Résolu que le gouvernement de la province de Québec soit prié de séparer la ville de Hull du comté d'Ottawa et ainsi former deux districts séparés. Le conseil s'ajourne au 14 courant.

La neige
 Les récentes pluies et le doux temps a endommagé la glace sur la rivière Ottawa, entre Ottawa et Hull, et l'on peut s'attendre à ce qu'elle devienne dangereuse d'ici à peu de temps.

Conseil de ville
 La séance du conseil de ville hier matin a été présidée par M. le maire E. B. Eddy. Etaient présents les échevins Scott, Reinhardt, St. Marie, Morin, Rochon, Graham, Richer et Leduc.

Il est proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Leduc, que les 61ème et 62ème rapports du comité des Finances soient adoptés et que l'item de \$73.50 du constable de police Dumais soit ajouté au dit rapport.—Adopté.

La communication de MM. Ahern et Soper, demandant la permission de poser des poteaux pour l'éclairage à la lumière électrique de la ville de Hull est acceptée d'après les restrictions et le mode suivi à Ottawa, et sujet aux instructions du comité d'améliorations des rues, quant aux lieux où les poteaux devraient être placés.

Un tuyau principal de 5 pouces, sera placé immédiatement sur la rue Langevin. Proposé par l'échevin Morin appuyé par l'échevin Leduc, que la requête de M. Joseph Daoust, gardée sur file depuis l'assemblée de février dernier, demandant une réduction de taxe sur son étal privé soit rejetée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à collecter la dite taxe immédiatement. Adopté. Le secrétaire est requis de correspondre avec l'Association des Assurances, afin qu'ils fixent une prime uniforme pour Hull particulièrement pour cette partie de la ville maintenant protégée par l'aqueduc.

Le maire et le surintendant du feu ont été autorisés d'acheter une demi douzaine de costumes pour les hommes de la brigade du feu "Jacques Cartier."

Il fut résolu que tous les propriétaires d'auberges, épiciers ou autres personnes ayant l'intention de demander des certificats, doivent le faire avant le 20 avril.

La résolution suivante fut adoptée sur motion de l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Graham :

Que, attendu que le gouvernement de la province de Québec est disposé, tel qu'il appert par le discours du trône, à diviser certains comtés de la province de Québec et à créer de nouveaux districts électoraux; attendu que le comté d'Ottawa est un de ceux qui doit être divisé vu son étendue et sa population; attendu que la cité de Hull qui fait partie du comté d'Ottawa, et dont la population est à présent d'au delà de 11,000 âmes, a des intérêts distincts de ceux du comté; attendu que la ville de Hull, par sa population et l'étendue de son territoire, a droit à être représentée par un député et former un district électoral séparé. Résolu que le gouvernement de la province de Québec soit prié de séparer la ville de Hull du comté d'Ottawa et ainsi former deux districts séparés. Le conseil s'ajourne au 14 courant.

La neige
 Les récentes pluies